

ACCORD-CADRE DE COOPERATION
entre
L'UNIVERSITE DE MONASTIR
(TUNISIE)
et
L'ECOLE GENERALISTE D'INGENIEURS DE
MARSEILLE
(FRANCE)

Sous l'égide de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique conclu entre la République Française et la Tunisie, les parties signataires :

L'Université de Monastir :

Adresse : Avenue de l'Environnement, Monastir, 5000, Tunisie

Responsable pour l'Institution : Président de l'Université

Professeur Mohamed EL Baker RAMMAH

et

L'Ecole Généraliste d'Ingénieurs de Marseille :

ci-après dénommée EGIM

Adresse : Technopôle de Château-Gombert 13451 MARSEILLE Cédex 20- France

Responsable pour l'Institution : Directeur de l'Ecole d'Ingénieurs

Monsieur Jean-Paul FABRE

Ont pris la décision de signer le présent Accord, dans le but d'approfondir et d'élargir leurs liens de coopération, dans les domaines de la recherche scientifique, de la culture et de l'éducation.

1. DOMAINES de COOPERATION

Les deux parties décident de coopérer dans les domaines de la recherche scientifique, de la culture et de l'éducation. Les différentes structures des deux parties sont concernées : écoles, facultés, instituts, départements, ...

Devront être promues en priorité, sous réserve de l'existence des financements correspondants, les activités suivantes :

- Collaboration entre chercheurs dans les domaines de la recherche et de l'enseignement : développement de programmes de recherche communs ; co-encadrement de masters et thèses de doctorat ; échange d'informations concernant les programmes d'enseignement, échange de matériel scientifique, culturel ou pédagogique sous n'importe quel support ; participation à des jurys et commissions d'examen ; ...
- Organisation d'événements scientifiques, conférences et séminaires.

Dans tous ces domaines, une attention particulière sera apportée aux principes de développement durable et de la protection de l'environnement.

2. METHODE DE MISE EN OEUVRE

Les conditions du développement d'activités conjointes, ainsi que l'utilisation des résultats produits, seront décidées d'un commun accord et feront l'objet de toute publicité en interne dans les établissements concernés. En fonction du développement de chaque programme, projet et/ou activité, et après consensus entre les parties signataires au présent Accord, des modifications ou des avenants pourront être ajoutés au présent Accord, sous une forme écrite et après signature par les responsables de chaque institution.

3. DISPOSITIONS FINANCIERES

Toute opération financière devra faire l'objet d'un accord distinct pour une activité particulière, à laquelle il s'appliquera, et dépendra de l'existence d'un financement de la part des établissements concernés. Chaque établissement se réserve le droit de rechercher des fonds auprès d'organismes de financement pour toute activité devant se développer dans le cadre du présent Accord.

4. REPRESENTATION

Les établissements désignent comme responsables du suivi des activités conduites dans le cadre du présent Accord.

- a) pour l'Université de Monastir : **le Professeur Abdelwaheb DOGUI,**
- b) pour l'EGIM, **le Professeur Olivier DEBORDES.**

5. OMISSION

En cas d'omission dans le présent Accord ou en vue de situations non prévues, un examen conjoint sera effectué en vue de solutions pratiques mises en place d'un commun accord entre l'Université de Monastir et l'EGIM.

6. VALIDITE

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature par les autorités compétentes des deux parties. Il sera valable 5 ans à compter de la date de signature. A la fin de cette période, il pourra être renouvelé après décision prise d'un commun accord par les Parties et à partir de la signature d'un avenant spécifique.

Le présent document est approuvé et signé en cinq exemplaires en français. Les cinq exemplaires sont identiques en forme et contenu et ils ont la même valeur.

Monastir, le 10 AOUT 2005

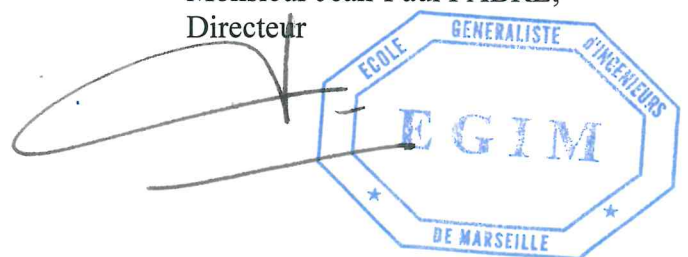
Marseille, le 3. 10. 2005

Pour l'Université de Monastir
Professeur Mohamed El Baker RAMMAH,
Président



A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR' around the top edge, 'UNIVERSITE DE MONASTIR' in the center, and a small star at the bottom.

Pour l'EGIM
Monsieur Jean-Paul FABRE,
Directeur



A handwritten signature in blue ink is written over an octagonal blue stamp. The stamp contains the text 'EGIM' in large letters in the center, 'GENERALISTE D'INGENIEURS' along the top edge, 'ECOLE' on the left side, and 'DE MARSEILLE' along the bottom edge. There are two small stars on the right side of the octagon.